

# Comment cela fonctionne ?

Si vous êtes abonné de la Régie, la prime est attribuée sous forme d'une remise en kWh déduite du montant HT de votre facture.



Votre maison est le 1<sup>er</sup> gisement d'économie d'énergie.  
Le kWh le moins cher est celui que l'on ne consomme pas.  
Agissez pour votre confort.

## Exemple 1 : remplacement de 5 fenêtres

Type de travaux	Valorisation travaux	PRIME kWh			
		Votre contrat électricité	Prix kWh €HT en vigueur	kWh déduits de votre facture	Modalités
Isolation	(5x8€) = 40 €	Bleu dom base 6 kVA	0.0812	(40/0.0812) = 493	Prime kWh déduite en une fois sur votre prochaine facture

## Exemple 2 : bouquets de travaux maison :

Isolation des combles sur 120 m<sup>2</sup> + remplacement de 8 convecteurs par 8 panneaux rayonnants électriques, couplés à un système de régulation centralisé + Insert de cheminée :

Type de travaux	Valorisation travaux	PRIME kWh			
		Votre contrat électricité	Prix kWh €HT en vigueur	kWh déduits de votre facture	Modalités
Isolation	(120x2€) = 240 €	Bleu dom base 6 kVA	0.0812	(240/0.0812) = 2956	1708 kWh par an pendant 3 ans
Chauffage électrique	(16+35) = 51€			(51/0.0812) = 628	
Energie bois : insert	125€			(125/0.0812) = 1539	
<b>Total</b>	<b>416 €</b>			<b>(416/0.0812) = 5123</b>	

Si vous n'êtes pas abonné mais propriétaire d'un logement à Loos, la prime est attribuée par virement sur votre compte bancaire (RIB à fournir).

1708 kWh déduits par an pendant 3 ans !!

## Exemple de facture

Vous avez souscrit un abonnement de type RES2-Bleu Domestique Double Tarif / 9 kva (45 A)  
Votre puissance souscrite est de 9 kVA

DETAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux T.V.A.
ABONNEMENT Bleu Domestique D.T. 9 kVA	du 01/01/12 au 29/02/12	2,00	7,71000	15,42	5,5%
TOTAL				15,42	
CONSOMMATION kWh HC Domestique	du 17/12/11 au 03/02/12	1 000,00	0,09670	96,70	19,6%
kWh HP Domestique	du 17/12/11 au 03/02/12	1 000,00	0,09160	91,60	19,6%
Votre Prime Rénovation HP	du 04/02/12 au 29/02/12	1 300,00	-0,09160	-119,08	
TOTAL				25,22	
TAXES ET CONTRIBUTIONS					
Contribution Tarifaire Bleu		11,48	0,21000	2,41	5,5%
Taxe communale CFE non pro		614,00	0,00600	3,68	19,6%
Taxe communale CFE non pro		1 386,00	0,00009	8,44	19,6%
Taxe départementale CFE non pro		614,00	0,00300	1,84	19,6%
Taxe départementale CFE non pro		1 386,00	0,00305	4,23	19,6%
Charges de Service Public de l'Electricité		2 000,00	0,00900	18,00	19,6%
TOTAL				38,60	

  

Vous avez souscrit un abonnement de type RES2-Bleu Domestique Double Tarif / 9 kva (45 A)  
Votre puissance souscrite est de 9 kVA

DETAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux T.V.A.
ABONNEMENT Bleu Domestique D.T. 9 kVA	du 01/01/12 au 29/02/12	2,00	7,71000	15,42	5,5%
TOTAL				15,42	
CONSOMMATION kWh HC Domestique	du 17/12/11 au 03/02/12	1 000,00	0,09670	96,70	19,6%
kWh HP Domestique	du 17/12/11 au 03/02/12	1 000,00	0,09160	91,60	19,6%
Votre Prime Rénovation HP	du 04/02/12 au 29/02/12	1 300,00	-0,09160	-119,08	
TOTAL				25,22	
TAXES ET CONTRIBUTIONS					
Contribution Tarifaire Bleu		11,48	0,21000	2,41	5,5%
Taxe communale CFE non pro		614,00	0,00600	3,68	19,6%
Taxe communale CFE non pro		1 386,00	0,00009	8,44	19,6%
Taxe départementale CFE non pro		614,00	0,00300	1,84	19,6%
Taxe départementale CFE non pro		1 386,00	0,00305	4,23	19,6%
Charges de Service Public de l'Electricité		2 000,00	0,00900	18,00	19,6%
TOTAL				38,60	

  

TOTAL H.T.	TAXES T.V.A.	MONTANT T.V.A.	TOTAL H.T.	TOTAL T.V.A. (Payée sur les débits)
83,24 €	-19,08 €	0,00 €	64,16 €	37,12 €
17,83	0,00%	0,00	17,83	0,00
	5,50%	0,98		
			<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>120,36 €</b>

Le montant hors taxe tient compte des coûts d'acheminement de l'électricité à hauteur de 69,48 H.T.  
NET A PAYER : 120,36 €  
Soit en Francs : 789,51 F



Vous envisagez des travaux de **Rénovation** dans votre logement...

La Régie Municipale d'Electricité vous offre la possibilité d'obtenir une **Prime** économie d'énergie...

IMPRIM'VERT® L'énergie est notre avenir, économisons-la !  
GEP  
Tél. : 03 20 50 97 88 - www.gep.fr

## Quel est le principe ?

Depuis la loi Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009, les travaux répondant à des spécifications techniques performantes ouvrent droit à l'attribution de Certificats d'Economie d'Énergie (C2E).

A partir des factures de travaux, il est possible d'estimer par avance le volume de kWh susceptibles d'être économisés par les travaux réalisés (kWh/cumac\*).

Ces kWh/cumac sont des produits financiers qui peuvent se vendre sur un marché spécialisé.

Seulement, en tant que particuliers, vous n'avez pas accès à ce marché car il est réservé aux professionnels pour des volumes d'au moins 20 MWh.

**La Régie d'Électricité vous propose de grouper au niveau local vos droits à certificats pour atteindre ce seuil.** Vous transférez à la Régie les droits C2E valorisables. En contrepartie, la Régie vous verse une prime dont le montant est variable selon le type de travaux réalisés et le volume d'économie d'énergie qui en résulte.

**Notre barème permet un retour d'au moins 60% de la valorisation des C2E si le dossier est complet.**

**Seules les opérations dites « standardisées » figurant sur la liste établie par le Ministère du Développement Durable sont éligibles à la Prime (cf. liste des travaux).**

Le choix des équipements est important. L'entreprise ou l'artisan devra vous fournir les justificatifs de garantie de performance et conformité aux normes.



\*kWh cumac = nombre de kWh cumulés et actualisés correspondant à la totalité de l'économie d'énergie réalisée pendant toute la durée de vie de l'équipement. Pour tenir compte du fait que les performances peuvent se dégrader dans le temps, l'économie est actualisée au taux de 4% par an. Ainsi, par exemple, une opération permettant 100 kWh d'économie annuelle pendant 10 ans correspond à 843,5 kWh cumac, c'est-à-dire 100 kWh x 10 (ans) x 0,8435 (coefficient d'actualisation de 4% sur 10 ans).

## Barème en vigueur de la prime économie d'énergie par type de travaux

(Résidentiels - valable jusqu'au 31/12/2012)

	Type de travaux de rénovation	Détail	Montant prime REGIE
Isolation	Isolation de combles ou de toitures		2,00 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des murs par l'intérieur		3,42€/m <sup>2</sup>
	Isolation d'un plancher		4,60€/m <sup>2</sup>
	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant (Uw < 1.8 Wm <sup>2</sup> K)		8 €/fenêtre
Solaire	Chauffe-eau solaire individuel		12 €/m <sup>2</sup>
	Pompe à chaleur de type eau/eau	Maison Appartement	270 € 120 €
Système de Chauffage	Pompe à chaleur de type air/eau	Maison Appartement	270 € 120 €
	Pompe à chaleur de type air/air	Maison Appartement	207 € 65 €
	Chaudière individuelle gaz de type Condensation	Maison Appartement	256 € 132 €
	Chaudière individuelle gaz de type Basse température	Maison Appartement	69 € 40 €
	Poêle à bois (rendement énergétique > 70%)		125 €
	Foyer fermé, insert de cheminée (rendement énergétique > 70%)		125 €
	Plancher chauffant à eau basse température		0,22 €/m <sup>2</sup>
	Robinet thermostatique sur un radiateur existant		1,77 €/robinet
	Plancher rayonnant électrique, plafond rayonnant		0,10 €/m <sup>2</sup>
	Panneau rayonnant électrique cat. C ou radiateur à inertie cat. C, couplé à un programmeur d'intermittence centralisé (fil pilote)		2 €/ radiateur
Equipement chauffage	Radiateur à chaleur douce pour un chauffage central gaz		4,20 €/radiateur
	Programmeur d'intermittence pour un chauffage individuel avec pompe à chaleur		9 €
	Programmeur d'intermittence sur une chaudière pour un chauffage gaz		35 €
	Régulation par sonde de température extérieure		20 €
	Programmeur d'intermittence centralisé pour un chauffage électrique (fil pilote)	Maison Appartement	35 € 11 €
VMC	Ventilation mécanique contrôlée, double flux	Maison Appartement	48 € 12 €
	Ventilation mécanique contrôlée, simple flux autoréglable (si construction avant 1975)	Maison Appartement	39 € 21 €
	Ventilation mécanique contrôlée, simple flux hydroréglable	Maison Appartement	41 € 27 €
	Ventilation mécanique contrôlée répartie	Maison Appartement	20 € 9 €
	Equipements	Coupe-veille automatique	

## Comment bénéficier de cette Prime ?

- 1 Contactez la R.M.E. afin d'obtenir le dossier :  
Régie Municipale d'Électricité de Loos  
404 av. Georges Dupont BP 85  
59373 LOOS CEDEX  
Tel : 03 20 07 56 34  
mylene.souillard@electricite-loos.fr
- 2 Retournez à la R.M.E. la déclaration de travaux pré-remplie avec les devis de l'entreprise qui réalisera les travaux (Partie 1 du dossier)
- 3 Faites réaliser vos travaux
- 4 Renvoyez à la R.M.E. l'attestation de fin de travaux dûment complétée accompagnée de la copie de la/des factures (Partie 2 du dossier)

